

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Date d'édition **21/07/2016**
 Edition **4**
 Date de révision **08/07/2019**
 Révision **5**

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise			
1.1	Identificateur du produit				
	Nom commercial du produit	Engrais à base de nitrate d'ammonium à plus de 80 %. NA 30 avec soufre.			
	Nom chimique	Mélange, principal ingrédient Nitrate d'ammonium			
	Synonymes	Nitrate d'ammonium 33,5 Engrais de nitrate d'ammonium.			
	Formule chimique	Mélange, principal ingrédient NH4NO3			
	Numéro d'index UE (Annexe 1)	Pas applicable			
	N° CE	Pas applicable			
	N° CAS	Pas applicable			
	REACH ou Numéro d'enregistrement national du produit	Pas applicable			
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées				
	Utilisations identifiées	Comme engrais et dans la fabrication de mélanges			
	Usages déconseillés	Aucune			
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité				
	Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.			
	Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid - Espagne			
	Téléphone de l'entreprise	Standard : +34 91.586.62.00; Usine de Puertollano : +34 926.44.93.00;			
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	reachfertiberia@fertiberia.es			
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Usine de Puertollano : +34 926.44.93.00;			
RUBRIQUE 2		Identification des dangers			
2.1	Classification de la substance ou du mélange*	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP] Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319			
2.2	Éléments d'étiquetage	Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence
			Attention	H272 H319	P210 P220 P280 P305+P351+P338 P337 + P313 Lorsqu'il est commercialisé en tant qu'engrais sur l'étiquette, les conseils pruden-tiels suivants doivent également être inclus: P102 P270
2.3	Autres dangers				
	Critère PBT/vPvB	Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, ce n'est ni PBT ni vPvB car c'est une substance inorganique.			
	Autres dangers n'impliquant pas la classification du produit				
	Dangers physiques et chimiques	Les engrais sont fondamentalement inoffensifs lorsqu'ils sont manipulés correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit en cas de feu, de chauffage et de détonation : - Il fond lorsqu'il est soumis à un chauffage intense. Si le chauffage continue, il peut se décomposer et libérer des fumées toxiques contenant des oxydes d'azote et de l'ammoniac. - Ce produit offre une haute résistance à la détonation. - Chauffé dans de fortes conditions de confinement, il peut avoir un comportement explosif.			
	Dangers pour la santé	Les engrais sont fondamentalement inoffensifs lorsqu'ils sont manipulés correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit : Contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une irritation. Ingestion : En cas d'ingestion de faibles quantités, un effet toxique est peu probable. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux et, dans des cas extrêmes (en particulier chez les enfants), la formation de méthémoglobine (syndrome dit du bébé bleu) et une cyanose (indiquée par une coloration bleutée autour de la bouche). Inhalation : De fortes concentrations de poussières en suspension peuvent provoquer une irritation des muqueuses nasales et de l'appareil respiratoire supérieur avec des symptômes de maux de gorge et de toux. Effets aigus à long terme : Pas d'effet néfaste connu. Autres : Feu et chaleur : L'inhalation de gaz de décomposition, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Ces gaz peuvent causer un œdème pulmonaire à effet retardés.			
	Dangers pour l'environnement	Le nitrate d'ammonium est un engrais azoté. Les déversements importants peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement tels que l'eutrophisation (développement non désiré de la flore) des eaux de surface confinées ou la contamination par des nitrates. (Voir rubrique 12).			

* Pour connaître la signification complète des mentions de danger (H): voir RUBRIQUE 16

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants								
3.1	Substances <i>Pas applicable</i>							
3.2	Mélanges							
	Nom	% (p/p)	N° CAS	IUPAC	N° Index R.1272/2008	N° Registre REACH	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
	Nitrate d'ammonium	≥ 80%	6484-52-2	ammonium nitrate	----	01-2119490981-27-0028	Ox. Sol 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	
	Dolomite	≤20%	16389-88-1			Pas nécessaire	Sans classification	
	Pierre à chaux		1317-65-3			Pas nécessaire	Sans classification	
	<u>Sulfate de calcium minéral</u>		<u>13397-24-5</u>			<u>Pas nécessaire</u>	<u>Sans classification</u>	
RUBRIQUE 4 Premiers secours								
4.1	Description des premiers secours							
	Généralités	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire. L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur le système respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue.						
	Inhalation	Éloigner la personne de la zone exposée à la poussière. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent.						
	Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.						
	Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau						
	Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.						
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés							
		Irritation oculaire. Certains effets sur le poumon peuvent être différés. <u>L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire.</u> <u>L'inhalation de poussières à des concentrations élevées peut provoquer une irritation du nez et des voies respiratoires supérieures, accompagnée de symptômes tels que mal de gorge et toux.</u>						
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires							
		Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue (méthémoglobine).						
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie								
5.1	Moyens d'extinction							
	Moyens d'extinction appropriés	Eau.						
	Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser d'extincteurs chimiques ou à mousse, ni tenter d'étouffer le feu avec du sable ou de la vapeur.						
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange							
	Dangers spéciaux	N'est pas combustible. S'il est impliqué dans un incendie, il l'aggraverait du fait de sa condition de comburant et pourra maintenir l'incendie même en absence d'air. Il existe un risque potentiel d'explosion pendant un incendie si le produit est fortement confiné et/ou contaminé par des matériaux incompatibles (par ex. matière organique, composés halogénés - voir la rubrique 10) Éviter que l'engrais fondu soit jeté à l'égout.						
	Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote et ammoniac						
5.3	Conseils aux pompiers							
	Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables.						
	Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.						
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle								
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence							
		Éviter de marcher sur le produit dispersé et de s'exposer à la poussière.						
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement							
		Prendre soin d'éviter la contamination des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.						
6.3	Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage							
		Toute dispersion d'engrais doit être nettoyée rapidement, balayée et placée dans un récipient propre, à bouche ouverte et dûment étiqueté afin de garantir une élimination sans danger. Ne pas mélanger avec de la sciure ou autres substances inflammables ou organiques. Diluer tout engrais contaminé ou à grain fin avec des matières inertes telles que la pierre à chaux/dolomite, la phosphorite, le gypse, le sable ou le dissoudre dans de l'eau.						
6.4	Référence à d'autres rubriques							
		Voir la rubrique 1 pour les coordonnées, la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination des déchets						
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage								
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger							
		Éviter la formation excessive de poussière. Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et d'autres matériels incompatibles. Éviter l'exposition inutile du produit à l'atmosphère afin de prévenir la prise d'humidité. Lorsque le produit est manipulé pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.						

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	<p>Stocker en respectant les règlements de l'ITC-MIE-APQ08. Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Sur le site agricole, s'assurer que l'engrais n'est pas rangé à proximité de foin, de paille, de grain, de gazole, etc. Lorsqu'il est stocké en vrac, éviter le mélange avec d'autres engrais incompatibles. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage. Interdire de fumer et ne pas permettre l'utilisation de lampes portatives nues dans la zone d'entrepôt. Limiter la dimension des piles ou des tas (selon les règlements locaux) et ménager un espace libre d'au moins 1 mètre autour des piles de sacs ou des tas. Tout bâtiment destiné au stockage doit être sec et bien aéré. Si la nature du produit emballé et les conditions climatiques l'exigent, il sera stocké de sorte à éviter sa destruction par les cycles thermiques (variations extrêmes de température). Le produit ne doit pas être stocké à la lumière directe du soleil afin d'éviter la rupture physique due aux cycles thermiques.</p>
	Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont : l'acier, l'aluminium et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser le cuivre et/ou le zinc.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
		Voir la <u>sous</u> -rubrique 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.

Remarque : stabilité et réactivité, voir la rubrique 10.

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1	Paramètres de contrôle								
	Valeurs limites d'exposition	Composant	CAS						
		Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non établi.					
				Travailleur		consommateur			
			systémique	industriel	professionnel				
	Dérivé du RSC	DNEL	orale	long terme	Pas applicable	Pas applicable	12,8 mg/kg pc/jour		
			par inhalation	long terme	37,6 mg/m3	37,6 mg/m3	11,1 mg/m3		
			cutané	long terme	21,3 mg/Kg pc/jour	21,3 mg/Kg pc/jour	12,8 mg/kg pc/jour		
		PNEC	eau		air	sol	microbiologique	sédiment	orale
			eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l		Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes	
8.2	Contrôles de l'exposition								
	<u>Contrôles techniques appropriés</u>	Éviter les fortes concentrations de poussière et aérer où c'est nécessaire. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.							
	Yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) pour éviter l'irritation oculaire. S'il y a de la poussière, utiliser des lunettes panoramiques (monobloc).							
	Peau et corps	Vêtement de travail.							
	Mains	Utiliser des gants appropriés (par exemple, en caoutchouc ou en cuir) si l'on va manipuler le produit pendant de longues périodes de temps.							
	Respiratoire	Si la concentration de poussière est élevée et/ou la ventilation est insuffisante, utiliser un masque antipoussière ou un respirateur muni d'un filtre approprié.							
	Thermique								
	<u>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</u>	Voir rubrique 6.							
	<i>Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux d'exposition élevés. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.</i>								

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles					
	Aspect	Granulés ou prills blancs ou colorés.				
	Couleur	Blanche ou colorée				
	Odeur	Inodore				
	<u>Seuil olfactif</u>	Pas applicable				
	Poids moléculaire	Pas applicable				
	pH	pH solution aqueuse (100 g/l) > 4,5				
	<u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	Non applicable, se décompose au-dessus de 210 °C				
	<u>Point de fusion/point de congélation</u>	169,6 °C				
	Point d'inflammation	Non inflammable				
	<u>Taux d'évaporation</u>	Non disponible				
	Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable				
	Propriétés explosives	<p>Le nitrate d'ammonium contenant moins de 0,2 % de matière combustible (UN 1942) n'est pas classé comme explosif. Le nitrate d'ammonium qualité engrais (UN 2067 ou UN 2071) n'a pas de propriétés explosives. Le nitrate d'ammonium liquide (UN 2426) n'est pas classé comme explosif. Le nitrate d'ammonium contenant plus de 0,2 % de matière combustible (UN 0222) est classé comme matière explosive (classe 1). Les essais de l'UN série 1 et 2 montrent que le nitrate d'ammonium cristallin sans impuretés n'est pas une matière explosive de classe 1.</p>				
	Température d'autoinflammation	S'il est chauffé dans de fortes conditions de confinement (par exemple, dans des tuyaux ou des égouts), il peut provoquer une réaction violente ou une explosion, en particulier s'il existe une contamination par une des substances mentionnées à la rubrique 10. Non inflammable				

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

	Température de décomposition <i>limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</i> <i>limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</i> Propriétés comburantes Densité apparente à 20 °C Pression de vapeur à 20°C Densité de la vapeur Coefficient de partage n-octanol/eau Viscosité Hydrosolubilité	Commence à se décomposer au-dessus de 170 °C Pas applicable Pas applicable UN1942 et UN2067 : Classification pour le transport : Classe 5.1; GE III. UN2426 : Classification pour le transport : Classe 5.1; GE inconnu. UN0222 : Classification pour le transport : Classe 1.1D (explosif). Les engrais au nitrate d'ammonium UN 2071 ne sont pas comburants. 850 à 1100 kg/m ³ . (Selon la granulométrie). Non compressé. Pas applicable Pas applicable Pas applicable Pas applicable > 100 g/l (hygroscopique)
9.2	Autres informations	Poids moléculaire 80 pour l'ingrédient principal (nitrate d'ammonium)

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité		
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Chauffé à plus de 170 °C, il se décompose et libère du NOx et de l'ammoniac. Contamination avec des matières incompatibles.
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Chauffage au-dessus de 170 °C (décomposition en gaz) Exposition inutile à l'atmosphère. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes d'engrais sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit.
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, agents réducteurs, acides, bases fortes, soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir rubrique 5 Soumis à une chaleur intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. : NOx et ammoniac). Lorsqu'il entre en contact avec des matières alcalines comme la chaux, il peut produire du gaz ammoniac.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques						
11.1	Informations sur les effets toxicologiques					
Toxicité aiguë <i>Données non concluantes pour la classification.</i>						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 401 OECD 402	rat rat rat	orale cutanée respiratoire	DL50 : 2 950 mg / Kg pc. DL50 : > 5 000 mg / kg pc CL50 : >88,8 mg/m3.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 404	Lapin	cutanée	Non irritant	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 405	Lapin	oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2. Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 429	souris	cutanée	Non sensibilisant	
Mutagenicité sur les cellules germinales						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	bactéries aberration chromosomique mutation sur cellules de mammifère		Négatif. Non mutagène. Test d'Ames Négatif. Non mutagène Négatif. Non mutagène	
Cancérogénicité						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2		rat	Toutes	Non cancérogène	
Toxicité pour la reproduction						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422	rat	orale	<i>Données non concluantes pour la classification.</i> - Effets sur la fertilité : NOAEL : ≥ 1500 mg/kg pc/j. - Toxicité pour le développement : NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg pc/j	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	-	-	-	Non disponible	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422 OECD 453	rat rat rat	orale (28 jours) orale (52 sem.) orale (13 sem.) Inhalatoire (2 s.)	<i>Données non concluantes pour la classification.</i> Voie orale sous-aiguë. NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale chronique. NOAEL : 256 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale sous-chronique. NOAEL : 886 mg/kg poids corporel/jour. Voie inhalatoire. NOAEC (systémique) : ≥ 185 mg/m3	
Danger par aspiration <i>Aucun effet significatif ou danger critique n'est connu.</i>						

RUBRIQUE 12 Information écologique						
12.1	Toxicité					
Toxicité aquatique						
Composant	N° CAS		Poissons (Cyprinus carpio)	Crustacés	Algues (benthic diatoms)	

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Court terme	CL50(48h) = 447 mg/l	CE50/CL50 (48 h) = 490 mg/l (de nitrate de potassium) (Daphnia magna)	CL50/CE50 (10 jours) > 1 700 mg/l (de nitrate de potassium)
		Long terme	Pas nécessaire	NOEC (168 h) = 555 mg/l (Bullia digitalis)	Non disponible
Toxicité terrestre					
Composant	N° CAS	Macro-organismes	Micro-organismes	Plantes terrestres	Autres organismes
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non disponible
Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées					
Composant	N° CAS	Toxicité sur les micro-organismes aquatiques			
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	EC50/LC50 (180 min) >1 000 mg/l (de nitrate de sodium)			
12.2 Persistance et dégradabilité					
Composant	N° CAS	Dégradation			
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Hydrolyse	Non hydrolysable. Essai non nécessaire		
		Photolyse	Pas de données disponibles		
		Biodégradation	Pas nécessaire, substance inorganique.		
12.3 Potentiel de bioaccumulation					
Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)	Remarques	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Pas applicable. Substance inorganique.	-		
12.4 Mobilité dans le sol					
Composant	N° CAS	Résultat			
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Faible potentiel d'absorption (fondé sur ses propriétés)			
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB					
Non nécessaire. Substance inorganique Voir l'annexe XIII du REACH.					
12.6 Autres effets néfastes					
Il n'existe pas d'autre information.					
RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination					
13.1 Méthodes de traitement des déchets					
<p>Selon le degré et la nature de la contamination, éliminer ce déchet en l'utilisant comme engrais sur le site agricole ou le porter dans une installation de collecte agréée. Ne pas rejeter les résidus dans les conduits d'évacuation, éliminer les résidus du produit et leurs récipients de manière sûre. Éliminer conformément à tous les règlements locaux et nationaux.</p> <p>Vider les récipients en les agitant afin d'éliminer le plus possible de contenu. Si les autorités locales l'acceptent, les récipients vides pourront être éliminés comme matière non dangereuse ou être rendus à des fins de recyclage.</p>					
14 Informations relatives au transport					
Information réglementaire	<i>ADR/RID</i>	<i>ADNR</i>	<i>IMDG</i>	<i>IATA</i>	
14.1 Numéro ONU	UN 2067				
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENGRAIS À BASE DE NITRATE D'AMMONIUM				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1				
14.4 Groupe d'emballage	III				
14.5 Dangers pour l'environnement	NON				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<u>Numéro d'identification du danger:</u> 50 Voir ADR et RID		<u>Procédures d'urgence (FEm) :</u> F-H, S-Q	<u>Voir le règlement OACI pour la limitation des quantités</u>	
Étiquette					
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas applicable					

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

RUBRIQUE 15	Informations relatives à la réglementation
15.1	Réglementations/législation particulières pour la substance ou le mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
	<p>Règlement 2019/1009 (fertilisants) Règlement 1907/2006 (REACH), Entrée 58 de l'annexe XVII. Règlement 1272/2008 (CLP) Directive 18/2012 (Directive Seveso) R.D. 840/2015 (Seveso) R.D. 506/2013 (fertilisants) R.D. 374/2001 (Agents chimiques) R.D. 145/1989 : Règlement national d'admission, de manipulation et de stockage des matières dangereuses dans les ports. D.R. 2492/1983 du 29 juin. Intervention administrative de l'État sur les nitrates d'ammonium de grade explosif. <u>D.R. 656/2017</u>: ITS MIE APQ-8 Stockage d'engrais à base de nitrate d'ammonium à haute teneur en azote. ORDEN PRE. 988/2004: Essai de détonabilité des produits à base de nitrate d'ammonium à haute teneur d'azote.</p>
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour le nitrate d'ammonium comme substance.

RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Indications de danger	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
	Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P220 : <u>Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</u> P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. <u>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit</u> P280 : Porter des lunettes de protection. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction.
	Références bibliographiques et sources des données	Évaluation sur la sécurité chimique du Nitrate d'ammonium ; Documents guides EFMA/FERTILIZER EUROPE; Données de TFI HPV; NOTOX. <u>Règlement (CE) 1907/2006</u> <u>Règlement (UE) 1272/2008</u> <u>Règlement (UE) 2015/830</u>
	Abréviations et acronymes	VLE-EJ : Valeur limite d'exposition (journalière) VLE-EC : Valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : Dose sans effet toxique observable DL50 : Dose létale 50 % CL50 : Concentration létale 50 % CE50 : Concentration efficace 50 % DNEL : Niveau dérivé sans effet PNEC : Concentration prévisible sans effet LOEC : Concentration minimale avec effet observé NOEC : Concentration sans effet observé NOAEC : Concentration sans effet nocif observé
	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels
	Date de la FDS précédente	<u>Rev.4, daté du 21/07/2016</u>
	Modifications apportées à la révision actuelle	<u>Voir les textes en gras + italique + souligné.</u>

On a ajouté les scénarios d'exposition 1, 2, 3 et 4.

Les informations contenues dans cette Fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de leur utilisation ou de leur mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

Annexes de la Fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 1

1	Titre du scénario d'exposition (SE)																		
	Fabrication du nitrate d'ammonium																		
2	Description des activités ou des procédés couverts par le scénario d'exposition																		
	<p>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 1</p> <p>SU 8/9 * PROC 1/2/3/8a/8b/9/14/15 ERC 1</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</p> <p>1. Fabrication de substances (ERC 1)</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</p> <p>*1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC 3) 4. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 5. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 6. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 7. Production de mélanges ou d'articles par tablettes, compression, extrusion, formation de granulés (PROC 14) 8. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15)</p> <p>* Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation: SU 8 (Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle) / SU 9 (Fabrication de substances</p>																		
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à la fabrication de nitrate d'ammonium (ES1)																		
	<p>Exposition environnementale due à la fabrication de nitrate d'ammonium</p> <p>La rubrique 2.1 décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant la fabrication de nitrate d'ammonium (ERC 1).</p> <p>Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.</p>																		
2.2	Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à la fabrication de cette substance, y compris sa manipulation, son stockage et les contrôles de qualité																		
	<p>La rubrique 2.2 décrit l'exposition potentielle des travailleurs due à la fabrication de la substance, y compris sa manipulation, son stockage et les contrôles de qualité.</p> <p>Tous les processus pertinents pour les différents scénarios de contribution identifiés par les codes PROC dans le point 1 de ce scénario (PROC 1/2/3/8a/8b/9/14/15) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).</p>																		
	<table border="1"> <tr> <td>Caractéristiques du produit</td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière</td> </tr> <tr> <td>Quantités utilisées</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</td> <td>> 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td>Facteurs humains non concernés par la gestion du risque</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</td> <td>La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs</td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation</td> </tr> <tr> <td>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière	Quantités utilisées	Non pertinent	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour	Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.	Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet	Non pertinent	Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation	Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent	Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection
Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière																		
Quantités utilisées	Non pertinent																		
Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour																		
Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent																		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.																		
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet	Non pertinent																		
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation																		
Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent																		
Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection																		
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources																		
	<p>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire</p> <p>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs)</p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : rubrique 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
4	Orientation pour des utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition SE1.																		
5	Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH																		
	<ul style="list-style-type: none"> - Contention adéquate de la substance - Minimiser le nombre de personnes exposées - Ségrégation des processus émetteurs - Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants - Bonnes conditions de ventilation - Minimiser la manipulation manuelle - Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés - Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail - Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées - Formation du personnel aux bonnes pratiques - Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle 																		

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

Annexes de la Fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 2

1	Titre du scénario d'exposition (SE)																		
	Utilisation industrielle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges/articles comme substance intermédiaire et utilisation finale par des industriels																		
2	Description des activités ou des procédés couverts par le scénario d'exposition																		
	<p>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 1</p> <p>SU 3/10 * PC 1/11/12/19/37 * PROC 1/2/3/5/8a/8b/9/13/15 ERC 2/6a</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</p> <p>1. Formulation de mélanges (ERC 2) 2. Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation industrielle de substances intermédiaires) (ERC 6a)</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC 3) 4. Mélange dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (PROC 5) 5. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 6. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 7. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 8. Traitement d'articles par trempage et versage (PROC 13) 9. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15)</p> <p>* Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 3 (Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur des sites industriels) / SU 10 (Formulation de mélanges et/ou reconditionnement (sauf alliages). PC 1 (Adhésifs, produits d'étanchéité) /11 (Explosifs) /12 (Engrais) /19 (Substances intermédiaires) / 37 (Produits chimiques de traitement de l'eau)</p>																		
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à la formulation de mélanges et à l'utilisation industrielle en tant que substance intermédiaire (SE2)																		
	<p>Exposition environnementale due à la formulation de mélanges et à l'utilisation industrielle du nitrate d'ammonium en tant que substance intermédiaire</p> <p>La rubrique 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant la formulation de mélanges (ERC 2) et l'utilisation industrielle en tant que substance intermédiaire (ERC 6a)</p> <p>Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.</p>																		
2.2	Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à l'utilisation industrielle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges/articles en tant que substance intermédiaire et utilisation finale pour les travailleurs dans des sites industriels																		
	Tous les processus pertinents pour ce scénario et identifiés par les codes PROC au point 1 de ce scénario (PROC 1/2/3/5/8a/8b/9/13/15) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1"> <tr> <td>Caractéristiques du produit</td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide</td> </tr> <tr> <td>Quantités utilisées</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</td> <td>> 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td>Facteurs humains non concernés par la gestion du risque</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs</td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation</td> </tr> <tr> <td>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide	Quantités utilisées	Non pertinent	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour	Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs	Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet	Non pertinent	Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation	Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent	Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection
Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide																		
Quantités utilisées	Non pertinent																		
Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour																		
Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent																		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs																		
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet	Non pertinent																		
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation																		
Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent																		
Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection																		
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources																		
	<p>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs)</p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : rubrique 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
4	Orientation pour des utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition SE2.																		
5	Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH																		
	<ul style="list-style-type: none"> - Contention adéquate de la substance - Minimiser le nombre de personnes exposées - Ségrégation des processus émetteurs - Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants - Bonnes conditions de ventilation - Minimiser la manipulation manuelle - Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés - Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail - Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées - Formation du personnel aux bonnes pratiques - Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle 																		

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

Annexes de la Fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 3

1	Titre du scénario d'exposition (SE)																		
	Utilisation professionnelle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges et utilisation finale par des professionnels																		
2	Description des activités ou des procédés couverts par le scénario d'exposition																		
	<p>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 3</p> <p>SU 22 * PC 12 * PROC 1/2/8a/8b/9/11/15/19 ERC 8b/8e</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</p> <p>1. Utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) 2. Utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 4. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 5. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 6. Pulvérisation non industrielle (PROC 11) 7. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15) 8. Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau ; seuls des EPI sont disponibles (PROC 19)</p> <p>* Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 22 (Utilisations professionnelles) : Domaine public (administration, éducation, loisirs, services, artisanat) PC 12 (Engrais)</p>																		
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à l'utilisation du nitrate d'ammonium par des professionnels (ES3)																		
	Exposition environnementale due à l'utilisation du nitrate d'ammonium par des professionnels																		
	La rubrique 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant l'utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) et l'utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)																		
	Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.																		
2.2	Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à l'utilisation professionnelle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges et l'utilisation finale.																		
	Tous les processus pertinents pour ce scénario et identifiés par les codes PROC au point 1 de ce scénario (PROC 1/2/8a/8b/9/11/15/19) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1"> <tr> <td>Caractéristiques du produit</td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %</td> </tr> <tr> <td>Quantités utilisées</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</td> <td>> 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td>Facteurs humains non concernés par la gestion du risque</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs</td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation 3- Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions</td> </tr> <tr> <td>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %	Quantités utilisées	Non pertinent	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour	Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs	Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet	Non pertinent	Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation 3- Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions	Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent	Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection
Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %																		
Quantités utilisées	Non pertinent																		
Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour																		
Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent																		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs																		
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour empêcher le rejet	Non pertinent																		
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion depuis la source vers les travailleurs	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation 3- Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions																		
Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent																		
Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection																		
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources																		
	<p>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs)</p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : rubrique 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
4	Orientation pour des utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition SE3.																		
5	Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH																		
	<ul style="list-style-type: none"> - Contention adéquate de la substance - Minimiser le nombre de personnes exposées - Ségrégation des processus émetteurs - Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants - Bonnes conditions de ventilation - Minimiser la manipulation manuelle - Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés - Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail - Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées - Formation du personnel aux bonnes pratiques - Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle 																		

Nitrate d'ammonium solide >80 % et <97 % (degré engrais)

Annexes de la Fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 4

1	Titre du scénario d'exposition (SE)														
	Utilisation finale par les consommateurs d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice														
2	Description des activités ou des procédés couverts par le scénario d'exposition														
	<p>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 3</p> <p>SU 21 * PC 11/12 ERC 8b/8e/10a</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</p> <p>1. Utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) 2. Utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e) 3. Utilisation extérieure à large dispersion d'articles et de matériaux de longue durée et à faible rejet (ERC 10a)</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarios pour le consommateur et catégorie correspondante de produit chimique (PC)</p> <p>1. Explosifs (PC 11) 2. Engrais (PC 12)</p> <p>*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 21 (Utilisations pour les consommateurs : Domiciles particuliers (= grand public = consommateurs)</p>														
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à l'utilisation d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice par les consommateurs (ES4)														
	<p>Exposition environnementale due à l'utilisation des consommateurs du nitrate d'ammonium contenu dans les engrais et les allumettes et les feux d'artifice</p> <p>La rubrique 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant l'utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) et l'utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)</p> <p>Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.</p>														
2.2	Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des consommateurs correspondant à l'utilisation d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice														
	Toutes les catégories de produit chimique pertinentes pour ce scénario et identifiées par les codes PC au point 1 de ce scénario (PC 11, PC 12) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).														
	<table border="1"> <tr> <td>Caractéristiques du produit</td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium < 10 %</td> </tr> <tr> <td>Quantités utilisées</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Facteurs humains non concernés par la gestion du risque</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs</td> <td>Éviter les éclaboussures</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène</td> <td>1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits</td> </tr> </table>	Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium < 10 %	Quantités utilisées	Non pertinent	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	Non pertinent	Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs	Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs	Éviter les éclaboussures	Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène	1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits
Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium < 10 %														
Quantités utilisées	Non pertinent														
Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	Non pertinent														
Facteurs humains non concernés par la gestion du risque	Non pertinent														
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs														
Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs	Éviter les éclaboussures														
Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène	1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits														
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources														
	<p>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs)</p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les consommateurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL, parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les consommateurs ou les personnes ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : rubrique 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>														
4	Orientation pour des utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE														
	<p>Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation :</p> <p>Si la concentration de nitrate d'ammonium est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire</p>														